



VILLE DE BATHURST
SÉANCE ORDINAIRE PUBLIQUE
PROCÈS-VERBAL

le 6 octobre 2025
18 h 30
Salle du conseil - Hôtel de Ville

Présences

K. Chamberlain, mairesse
D. Knowles, maire adjoint
P. Anderson, conseillère
D. Branch, conseiller
S. Brunet, conseiller
R. Hondas, conseiller
J.-F. LeBlanc, conseiller
S. Legacy, conseiller
M. Skerry, conseiller
M. Willett, conseiller

Fonctionnaires

A. Parker, greffière municipale
L. Foulem, directeur des communications
corporatives
S. Gauvin, trésorière
M. A. LaPlante, directeur municipal adjoint
N. R. Rabé Harou, urbaniste junior
M. Bouffard, directeur municipal d'urbanisme
C. Kenny, superviseur de flotte

- 1. MOMENT DE RÉFLEXION / RECONNAISSANCE TERRITORIALE**
- 2. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Proposé par R. Hondas, conseiller

Appuyé par M. Skerry, conseiller

QUE l'ordre du jour soit approuvé comme présenté.

MOTION ADOPTÉE

- 3. DÉCLARATION DE CONFLIT D'INTÉRÊTS**

Aucun conflit d'intérêts n'est déclaré.

- 4. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL**

4.1 Séance extraordinaire publique tenue le 11 septembre 2025

Proposé par D. Branch, conseiller
Appuyé par J.-F. LeBlanc, conseiller

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire publique daté du 11 septembre 2025 soit approuvé comme distribué.

MOTION ADOPTÉE

4.2 Séance ordinaire publique tenue le 15 septembre 2025

Proposé par M. Willett, conseiller
Appuyé par D. Branch, conseiller

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire publique daté du 15 septembre 2025 soit approuvé comme distribué.

MOTION ADOPTÉE

5. RÉOLUTIONS EN BLOC

6. PRÉSENTATIONS DU PUBLIC ET DE L'ADMINISTRATION

6.1 Collecte de fonds de l'Association professionnelle des pompiers de Bathurst (AIP 5283) par Alexandre Gallant

L'Association des pompiers de Bathurst annonce qu'elle organise une collecte de fonds dans le cadre du Mois de la sensibilisation au cancer du sein. Des chandails personnalisés sont en vente au coût de 30 \$ chacun, et tous les profits seront versés à la Fondation de l'Hôpital régional Chaleur afin de soutenir les patientes atteintes du cancer du sein dans la communauté.

L'Association encourage tout le monde à porter du rose, à montrer leur appui et à se solidariser avec les personnes touchées par le cancer du sein. La conseillère Anderson offert de verser 1 000 \$ provenant de son fonds discrétionnaire pour l'achat de t-shirts.

7. FINANCES

7.1 Résolution visant à modifier l'approbation des comptes fournisseurs (15 septembre 2025)

Proposé par D. Knowles, maire adjoint
Appuyé par S. Legacy, conseiller

ATTENDU QUE le 15 septembre 2025, le Conseil a adopté la résolution suivante :

« QUE les comptes fournisseurs, y compris la paie, pour le mois d'août 2025 soient approuvés comme suit :

Fonctionnement – 960 722 \$

Capital – 921 692 \$

Total – 4 506 825 \$ »; et

ATTENDU QU'il a depuis été déterminé que le montant total a été inscrit par erreur;

IL EST DONC RÉSOLU QUE la résolution adoptée le 15 septembre 2025 soit modifiée afin de refléter le montant total correct, comme suit :

Fonctionnement – 960 722 \$
 Capital – 921 692 \$
 Total – 3 506 825 \$

MOTION ADOPTÉE

7.2 Demande de financement

Proposé par P. Anderson, conseillère

Appuyé par D. Branch, conseiller

ATTENDU QUE la Ville de Bathurst a reçu l'autorisation de la Commission des emprunts de capitaux par les municipalités d'obtenir des fonds pour les dépenses en capital sous forme de prêt ou en émettant et en vendant des débentures à la Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick pour un montant n'excédant pas 808 000 \$;

QU'IL SOIT DONC RÉSOLU que la trésorière et la mairesse soient autorisées à émettre et à vendre à la Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick des débentures au nom de la municipalité de Bathurst dont le montant en principal est de 808 000 \$, aux conditions proposées par la corporation; et

QU'IL SOIT RÉSOLU ÉGALEMENT que la municipalité de Bathurst accepte d'émettre des chèques postdatés à l'ordre de la Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick, de la façon et aux dates exigées, en remboursement du capital et des intérêts sur les débentures précitées, tel qu'autorisé par le vote du conseil municipal de la Ville de Bathurst au cours d'une séance ordinaire publique tenue le 6 octobre 2025.

Annexe 1

DEMANDE DE FINANCEMENT

Fonds général

<u>Numéro d'ordre ministériel</u>	<u>Date de l'ordre ministériel</u>	<u>Date de résolution du conseil</u>	<u>Objectif par fonction</u>	<u>Montant en dollars</u>	<u>Terme pour chaque montant</u>
MO22-0058	22 août 2022	17 janvier 2022	Services relatifs aux transports	518 000	10
MO23-0002	9 janvier 2023	21 novembre 2022	Services de protection	70 000	5
MO23-0002	9 janvier 2023	21 novembre 2022	Services de protection	70 000	5
				<u>658 000</u>	

Fonds de services publics

<u>Numéro d'ordre ministériel</u>	<u>Date de l'ordre ministériel</u>	<u>Date de résolution du conseil</u>	<u>Objectif par fonction</u>	<u>Montant en dollars</u>	<u>Terme pour chaque montant</u>
MO23-0002	9 janvier 2023	21 novembre 2022	Services d'hygiène environnementale	150 000	10
				<u>150 000</u>	

TOTAL DE LA DEMANDE D'EMPRUNT 808 000

MOTION ADOPTÉE

8. ARRÊTÉS MUNICIPAUX

8.1 Amendements proposés de l'arrêté de zonage

8.1.1 Troisième lecture de l'arrêté 2025-07Z

Proposé par S. Legacy, conseiller

Appuyé par D. Branch, conseiller

QUE l'arrêté 2025-07Z, intitulé « Un arrêté visant à modifier l'arrêté 2008-01 intitulé « Arrêté de zonage de la Ville de Bathurst » » soit passé, en troisième lecture (par titre).

Huit (8) - Pour : Conseillers Anderson, Branch, Hondas, Knowles, Leblanc, Legacy, Skerry et Willett

Un (1) - Contre : Conseiller Brunet

MOTION ADOPTÉE

8.2 Constituant la composition du conseil municipal et la détermination du système de gouvernance locale de la Ville de Bathurst

8.2.1 Troisième lecture de l'arrêté 2025-05

Proposé par M. Willett, conseiller

Appuyé par J.-F. LeBlanc, conseiller

QUE l'arrêté 2025-05, intitulé « Constituant la composition du conseil municipal et la détermination du système de gouvernance locale de la Ville de Bathurst » soit passé, en troisième lecture (par titre).

MOTION ADOPTÉE

9. RÉOLUTIONS PROVISOIRES

9.1 T003-25 Fourgonnette électrique avec nacelle élévatrice

Proposé par S. Legacy, conseiller

Appuyé par J.-F. LeBlanc, conseiller

QUE la soumission T003-25 Fourgonnette électrique avec nacelle élévatrice soit attribuée à Hatheway Ltd. de Bathurst, Nouveau-Brunswick pour un montant total de 155 873 \$ plus taxe.

MOTION ADOPTÉE

9.2 Nomination d'un agent de contrôle des animaux

Proposé par R. Hondas, conseiller

Appuyé par S. Brunet, conseiller

ATTENDU QU'en vertu de l'arrêté No 2012-04 « Un arrêté régissant la garde et le contrôle des animaux de compagnie dans la Ville de Bathurst », le conseil est autorisé à nommer des agents de contrôle des animaux; et

QUE Tracy Collins est autorisée, désignée et nommée afin d'agir pour et au nom de la municipalité dans le but d'assurer l'exécution de l'arrêté No. 2012-04; et

QUE ladite nomination se poursuive tant et aussi longtemps que ladite personne demeure au service de l'Animal Shelter Bathurst Inc. ou que cette nomination soit limitée ou résiliée par le Conseil.

IL EST PAR CONSÉQUENT RÉSOLU QUE le Conseil municipal de Bathurst nomme par la présente Tracy Collins à titre d'agente de contrôle des animaux.

MOTION ADOPTÉE

9.3 Résolution du conseil en vue de modifier l'arrêté de zonage en vertu de l'article 111 de la Loi sur l'Urbanisme

9.3.1 1058, allée Roy

Proposé par M. Skerry, conseiller

Appuyé par D. Knowles, maire adjoint

ATTENDU QUE la Ville de Bathurst propose de modifier l'arrêté 2008-01 intitulé « Arrêté de zonage de la City of Bathurst » comme suit :

Permettre l'aménagement d'une mini-maison sur la propriété située au 1058, allée Roy et portant le NID 20931325.

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE

1. Soit rédigé à cet effet des arrêtés portant modification à l'Arrêté de zonage,
2. La greffière, agissant au nom du Conseil, voit à ce que l'avis public prescrit dans l'article 111 de la *Loi sur l'urbanisme* soit affiché sur le site Web de la municipalité pour annoncer l'intention du Conseil municipal, le jour et le lieu d'examen des oppositions formulées à l'encontre des projets d'arrêtés,
3. Le conseil demande par écrit au comité consultatif en matière d'urbanisme de lui donner son avis écrit sur les modifications proposées,
4. L'examen des oppositions formulées à l'encontre des projets d'arrêtés soit fixé au 3 novembre 2025 à 18 h 30 dans la salle du conseil,
5. Conformément au paragraphe 114(1) de la *Loi sur l'Urbanisme*, il est interdit tout aménagement dans le secteur que vise ce projet d'arrêté jusqu'à ce que l'arrêté devienne valide ou non valide.

MOTION ADOPTÉE

10. POINTS D'INFORMATION

10.1 Rapports de l'administration

Aucun

10.2 Rapports de comités

Aucun

10.3 Rapport de la mairesse

La mairesse et quelques conseillers ont assisté à l'assemblée générale annuelle de l'Union des municipalités du Nouveau-Brunswick le week-end dernier.

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

Proposé par R. Hondas, conseiller

Appuyé par S. Legacy, conseiller

QUE la séance ordinaire publique soit levée à 19 h 05.

MOTION ADOPTÉE

Kim Chamberlain / MAIRESSE

Amy-Lynn Parker / GREFFIÈRE MUNICIPALE